Madame Royal découvre à Arras l’existence du vélo…

Le vendredi 9 décembre Ségolène Royal était à Arras pour l’inauguration d’une chaufferie biomasse. Au même moment nous apprenions que son ministère décidait de suspendre la totalité des très faibles subventions accordées aux associations nationales de promotion du vélo.

Les élus de la Communauté Urbaine d’Arras en ont donc profité pour lui présenter le succès de leur offre de location de longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE) en spécifiant bien que les personnes qui passaient au VAE le faisaient au détriment de la voiture.

Étonnée qu’une demande puisse exister pour ce type d’engin, elle trouva juste à bredouiller : « mais comment font les gens qui veulent faire des courses ? ». Les élus répondirent en chœur : « les vélos sont équipés de paniers à l’avant ! ».

Visiblement peu convaincue par ce mode de transport, la petite subvention de l’Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V) est passée à la trappe car relevant du tourisme…

Pourtant, à la base, les véloroutes et voies vertes ne constituent pas un réseau touristique mais des aménagements permettant de faire découvrir ou de pratiquer des activités (vélo, marche, roller…) dans des conditions sécurisées en ville et à la campagne comme stipulé dans le cahier des charges national du 5 janvier 2001. La dangerosité des voies routières est l’un des principaux freins à l’usage du vélo et des modes actifs. Les véloroutes et voies vertes sont un moyen de mettre en selle nos concitoyens pour qu’ils acquièrent plus d’assurance pour affronter la circulation et se déplacer au quotidien pour se rendre au travail ou sur les lieux d'études. Cet aspect des voies vertes est souvent négligé par les aménageurs et l'AF3V, dont Droit au vélo est la délégation pour le Nord – Pas-de-Calais, se retrouve bien souvent seule pour le rappeler.

Ces quelques euros économisés mettent en danger la survie de l’AF3V. En parallèle nous découvrons que les aides à l’achat de véhicules électriques, voiture et scooter, sont accrues. Et curieusement rien pour les VAE… Le vélo n’est à l’évidence pas un mode de déplacement pour la ministre de l’Environnement, de l’Énergie et de la Mer. Cherchez l’erreur !

Michel Anceau